## Toulon Actualité

samedi 29 mai 2010 - page 7

# Laroussi Oueslati: "Je suis victime d'un procès en inquisition"

**ENSEIGNEMENT** Révoqué vendredi dernier sur décision de la section disciplinaire, l'ex-président de l'USTV continue de contester les accusations dont il fait l'objet

Une semaine après la sanction historique – la révocation – que la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'université Paris-Sorbonne a prise à son encontre, Laroussi Oueslati, un temps sonné, repart au combat. Niant en bloc toute accusation, il se dit « bouc émissaire », sacrifié sur l'autel des relations franco-chinoises, et prépare avec ses conseils juridiques son recours.

### Concrètement, quelles sont pour vous les conséquences de votre révocation?

La révocation signifie que je perds mon emploi d'enseignant-chercheur, donc mon salaire, mais aussi mes mandats électifs universitaires. Les conséquences sont doubles: non seulement cette révocation affecte ma vie professionnelle, mais on m'écarte du pouvoir. En me sanctionnant de la sorte, on sanctionne toute une équipe qui a porté un grand rêve pour l'université du Sud-Toulon Var.

#### Interdit d'enseigner dans le public et le privé, qu'allez-vous faire?

La recherche d'un emploi dans le privé est pour moi l'urgence du moment. Je suis docteur en sciences, j'ai vingt ans d'expérience, j'ai des compétences. Dans le même temps, avec mes conseillers, Mes René Scognamiglio et Jean-Martin Guisiano, j'étudie toutes les voies de recours. J'ai deux mois pour faire appel, certainement devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### Vous ne désarmez pas. Vous n'acceptez toujours pas la sanction. Pourquoi?

Parce qu'elle est disproportionnée par rapport aux faits qui me sont reprochés. Si je prends les annales de l'histoire, cette révocation me fait penser à la période obscure de la



France – Vichy – pendant laquelle on révoquait les fonctionnaires du fait de leur appartenance religieuse, politique ou philosophique. Quand je pense que, pour ses propos jugés pégationnistes, Bruno Gollnisch n'a été que suspendu, je me pose des questions...

Vous avancez toujours la thèse du complot politique. Au moment où votre révocation a été décidée, vous n'aviez pourtant plus de mandat...

n'aviez pourtant plus de mandat...
Je gênais car ceux qui m'ont élu
président de l'USTV en 2007, puis
en 2008, étaient de tous bords.
Les scores, respectivement 69 % et
75 %, en attestent. Durant toute ma
présidence, je n'ai pas une seule fois
été mis en difficultés. J'étais là pour
très longtemps. Du fait de mon
parcours atypique – par rapport à
mon père qui ne savait ni lire, ni
écrire, j'ai fait un saut qualitatif – j'ai
créé des animosités. Ajoutez à cela
mes ambitions politiques. J'aurais

pu représenter un danger potentiel pour l'avenir. Ils ont trouvé un coupable idéal et ont construit un dossier. Je suis victime d'un procès en inquisition.

Mais pourquoi un tel retournement alors que vous ne manquiez pas de mettre en avant les bons rapports entretenus avec la ministre Valérie Pécresse?

Parce que j'ai dénoncé au niveau local un problème national, et même international qui n'a pas manqué d'affecter les relations franco-chinoises. On me reproche d'inscrire des étudiants qui ne parlent pas français, alors que Tristan Lecoq (ancien directeur du centre international d'études pédagogiques, Ndlr) admet qu'il y a eu des fraudes lors des examens d'évaluation du niveau de français en Chine. Ce n'est pas tout : quand un étranger arrive en France, avant qu'une université lui donne sa carte

d'étudiant, un fonctionnaire vérifie l'authenticité de ses diplômes et le fait qu'il possède bien un visa "D" et pas "touriste". En m'accusant, on dégage les responsabilités des ministères des Affaires étrangères, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, du recteur d'académie et du ministère de l'Intérieur. On a trouvé un bouc émissaire. De plus, en sanctionnant Oueslati, on donne des gages aux bonnes relations franco-chinoises.

L'accueil des étudiants chinois, c'est justement ce que la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université Paris-Sorbonne vous reproche dans son jugement, arguant qu'il ne correspond pas au contrat quadriennal dont la priorité était « le développement des relations internationales avec les pays du pourtour méditerranéen »... Je m'inscris en faux sur ce point. Dans priorités : les pays de l'Union pour la Méditerranée et les pays émergents dont la Chine et le Vietnam. Si on regarde les chiffres dans le détail, sur deux mille étudiants étrangers inscrits à l'USTV, un tiers provient du Maghreb, un tiers de l'Europe du Sud (soit deux tiers issus des pays de l'Union pour la Méditerranée) et un tiers d'Asie. Je le répète, je suis fier quand je me balade à Toulon et que ie vois des Asiatiques. La coopération internationale à Toulon, c'est l'université, les beaux-arts, le conservatoire de musique et l'école supérieure de commerce. Dans le Var, la classe politique, elle, a encore des réflexes post-colonialistes. Sinon comment expliquer l'absence de jumelage avec le Maghreb. Marseille, en revanche, s'est décomplexée.

#### Et qu'en est-il des diplômes délivrés, notamment par l'Institut d'administration des entreprises, dont la qualité semble être mise en doute par la section disciplinaire?

Je suis choqué que de tels doutes puissent être émis. En effet, qui dit inscription à une université, ne dit pas obtention du diplôme. Le président de l'université n'a aucun lien avec le jury. Il n'a pas d'avis à donnér et n'exerce aucun contrôle. Il n'y a aucune relation hiérarchique. Les diplômes délivrés par l'USTV lorsque j'en étais le président ont donc une vraie valeur. À ce sujet, je ferai une remarque : les étudiants, pourtant si prompts à faire des recours sur leurs notes ou le nonpaiement de leur stage, n'ont déposé aucun recours. Où est le préjudice dans toute cette affaire? Il n'v en a aucun. Je le répète : la sanction est disproportionnée par rapport à une simple négligence administrative. Un blâme aurait été une sanction raisonnable.

RECUEILLIS PAR P.-L. PAGES